

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Première Commission**6**e séanceVendredi 10 octobre 2003, à 10 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 05.

Points 62 à 80 de l'ordre du jour (suite)**Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.**

M. Niang (Sénégal) : Monsieur le Président, je suis heureux de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de notre Commission. En associant ces félicitations à tous les autres membres du Bureau, je voudrais vous assurer de la pleine coopération de la délégation sénégalaise dans la réalisation de l'importante mission qui vous a été confiée. Nos ferventes félicitations vont également à l'ambassadeur Nosayabu Abe, à qui nous adressons nos vœux les meilleurs de succès dans l'exercice de ses hautes fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

Nous vivons assurément dans un monde dangereux où la prolifération des armes de toutes sortes et de tout calibre a atteint des sommets inquiétants et où la résurgence de la pieuvre terroriste constitue encore un défi à toute la communauté internationale. Au moment où l'humanité a plus que jamais besoin de se serrer les coudes pour conjurer ces périls, nous assistons impuissants à une crise du processus du désarmement comme en atteste du reste

l'échec des travaux de la Commission du désarmement ou encore les lourdes incertitudes qui pèsent sur le programme de travail de la Conférence du désarmement. À l'origine de cette situation, la prégnance d'une logique étroite et égoïste assimilant la possession d'armes de destruction massive à un avantage politique ou diplomatique. Il est grand temps que notre village planétaire se ressaisisse et se laisse guider par cette saine conviction que la sécurité est globale ou n'est pas. Il est temps que ce village planétaire instaure en son sein un dialogue franc et direct sur toutes les questions afférentes au désarmement et à la sécurité internationale.

À l'instar de nombreuses autres délégations, le Sénégal est d'avis que la montée des périls dans le domaine du désarmement nous commande de revoir nos méthodes de travail tant au sein de notre Commission que dans les autres instances s'intéressant à la question du désarmement. La délégation sénégalaise estime que notre Commission devrait se résoudre à se focaliser sur les questions essentielles de l'heure et envisager à cette fin la biennalisation voire la triennalisation de l'examen de certaines résolutions relevant de sa compétence.

Pierre angulaire du régime international de non-prolifération, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est encore loin d'avoir produit tous les effets escomptés par la Conférence d'examen de 2000. Aujourd'hui plus que jamais l'universalité du TNP doit demeurer une priorité, tout comme doivent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



être rigoureusement observés les critères de vérification et d'universalité. C'est le lieu pour la délégation sénégalaise d'exhorter les États non encore parties au TNP à y adhérer le plus rapidement possible. De même, ma délégation appelle également à une adhésion plus massive au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et se réjouit par ailleurs que nombre d'États non parties à cet instrument aient décidé néanmoins d'observer un moratoire sur ces essais.

Qu'il me soit permis de louer le bilan de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment l'important travail de vérification et de destruction des stocks réalisé et son initiative de mettre en œuvre un programme d'action en faveur du continent africain.

Concernant les armes biologiques, ma délégation nourrit l'espoir que le processus de consultations en cours visant à renforcer la Convention relative à ces armes aboutira à l'adoption de mesures efficaces et salutaires dans ce domaine.

Je ne saurais clore mon propos sans évoquer les ravages causés, en Afrique notamment, par mines antipersonnel et les armes légères. Concernant les mines antipersonnel, il me plaît de souligner l'appui précieux que le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) apporte à de nombreux pays dans le domaine notamment de la formation, du renforcement des capacités et de la gestion de l'impact socioéconomique des mines terrestres. C'est dire la totale adhésion de mon pays à la stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les mines, stratégie qui avait été exposée avec clarté par le Secrétaire général dans son rapport (A/56/448/Ad.1) du 16 octobre 2001.

Quant aux armes légères qui gangrènent le tissu économique et social des pays où elles sévissent, elles demeurent une grave menace à l'intégrité de nombreux États africains. Aussi les chefs d'États ouest-africains ont eu la lumineuse idée d'adopter, il y a quelques années, un moratoire et un code de conduite sur les armes légères qui bénéficie par ailleurs du précieux concours du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement sous la houlette du PNUD. En outre, des commissions nationales ont été établies pour servir de relais dans la lutte au niveau sous-régional contre la prolifération de ces engins de mort. Aussi ma délégation invite-t-elle à soutenir le projet de résolution sur l'assistance aux

États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères, qui sera présenté à notre Commission par le Mali au nom des États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Mme Bonilla Galvão de Queiroz (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission pour la présente session. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Je remercie également la délégation du Pérou de son intervention détaillée faite au nom du Groupe de Rio. Nous nous associons à cette déclaration. Cependant, ma délégation estime nécessaire de faire quelques observations supplémentaires sur certaines questions que nous estimons pertinentes de même que sur la situation du désarmement dans son ensemble. En revanche, nous nous abstenons d'énumérer les points de notre ordre du jour dont nous reconnaissons tous le caractère prioritaire et nous n'insisterons pas sur le fait que beaucoup reste encore à faire.

Nous nous trouvons dans une situation particulière, à savoir que nous partageons tous une même inquiétude liée à la nécessité de répondre aux nouveaux défis posés à la sécurité internationale. Comme l'a dit le Secrétaire général, il se peut que nous devions faire face non pas à de nouvelles menaces mais plutôt à d'anciennes menaces sous des formes nouvelles et dangereuses. Bien que différentes idées aient été avancées pour affronter ces menaces, nous ne pouvons pas nier que notre objectif final, celui de les combattre, reste inchangé. En soi, cet objectif est déjà un premier pas positif dans notre lutte.

En outre, nous ne partons pas de zéro. Nous faisons tous partie d'une seule et même Organisation. Nous disposons d'instruments internationaux. Nous avons accepté le droit et la règle du droit international et, notamment dans le domaine qui nous incombe, nous disposons d'un large éventail d'accords de désarmement déjà conclus. Nous n'avons donc pas besoin de réinventer la roue. Efforçons-nous plutôt de mettre toute notre énergie à atteindre le but que nous nous sommes déjà fixé dans notre Organisation.

Les travaux de la Commission ne sont pas restés à l'abri des vents de la réforme qui soufflent aux Nations Unies. Il semble que nous nous trouvions face à une réévaluation de nos méthodes et de leur

efficacité. Il ne s'agit pas de changer la nature de notre Commission car elle est l'instance internationale la plus représentative en matière de désarmement et de sécurité internationale. Elle peut, en revanche, être renforcée.

À cet égard, sachant que la question de la sécurité exige une attention immédiate, nous devrions éviter de nous perdre dans d'interminables discussions de procédure. Nous devrions bien plutôt rechercher la meilleure façon de donner plus de vie aux résolutions adoptées par la Commission. Comme je l'ai déjà souligné, l'essentiel est d'appliquer ces résolutions. Nous devrions commencer, dans le climat actuel de restructuration ou de revitalisation à relancer notre mécanisme international de désarmement, compte tenu des avantages qui émanent d'une action collective efficace, car le renforcement des travaux de la Première Commission est intrinsèquement lié au renforcement du multilatéralisme.

À notre avis, les problèmes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, de même que l'encouragement à mettre en œuvre de façon satisfaisante les régimes de désarmement existants, ne peuvent être traités que par un véritable multilatéralisme comprenant le strict respect des instruments juridiques internationaux existants. L'interdépendance en matière de sécurité internationale exige que notre action soit fondée sur le rôle primordial des Nations Unies.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques brèves observations sur deux questions qui préoccupent particulièrement ma délégation. D'abord, nous réaffirmons notre engagement à l'application du Programme d'action adopté par la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous nous félicitons des mesures prises à cette fin lors des deux dernières réunions portant sur leur mise en œuvre, tenues à New York et à Bangkok, et nous poursuivrons ce programme au niveau national.

Ensuite, je signale que nous sommes en train de compléter notre action sur le plan national par des initiatives au niveau sous-régional. À l'échelle de l'Amérique centrale, nous avons pris des mesures conformément au Traité cadre sur la sécurité démocratique en Amérique centrale. Au moyen des

mécanismes de consultation et d'évaluation prévus à cet égard par ce traité, nous coordonnons nos actions afin de limiter et de maîtriser les armements dans la région. À cet égard, je tiens à signaler l'Accord de sécurité régionale, adopté le mois dernier lors d'une réunion de la Commission de sécurité en Amérique centrale, comprenant un programme global destiné à limiter les armements et à promouvoir la stabilité, la confiance mutuelle, la transparence et les moyens d'empêcher des armes de tomber entre les mains de groupes armés illégaux.

Enfin, nous nous associons à l'appel lancé à toutes les délégations pour qu'elles redoublent d'efforts et mettent fin à la paralysie du mécanisme de désarmement. Cela permettrait à certains pays d'honorer leur engagement à désarmer et à d'autres de renoncer à posséder des armes. Notre Commission est le seul organe susceptible de lancer un message indiquant clairement qu'outre les engagements déjà remplis en matière de désarmement tout ceux pris dans les autres domaines doivent être honorés et que leur respect au niveau international constitue le pilier de la paix et de la sécurité internationales.

M. Labbe (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que ma délégation prend la parole pour la première fois à la présente session, permettez-moi de vous présenter les félicitations de mon pays pour votre élection. Vous pouvez compter sur notre plein appui dans l'accomplissement de votre important mandat. Nous sommes certains que votre direction avisée permettra à la Commission d'obtenir les résultats que les circonstances permettent. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

J'ai le plaisir d'intervenir dans le débat général de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session au nom des 109 États signataires du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, appelé aussi Code de conduite de La Haye. Le Code de conduite, que j'appellerai simplement le Code, est un instrument politique qui a été ouvert à la signature dans la capitale des Pays-Bas, le 25 novembre 2002, après un processus de débats et de négociations ouvert à tous les États inquiets de la prolifération des missiles balistiques pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive. Le texte du Code, qui a été transmis au Secrétaire général dans une lettre en date du 30 janvier 2002 du Représentant permanent des Pays-Bas auprès

des Nations Unies, a été officiellement distribué en tant que document de l'Assemblée générale (A/57/724) au titre du point 66 de l'ordre du jour de la cinquante-septième session. Les États signataires du Code, compte tenu de leur engagement total à respecter la Charte des Nations Unies, sont déterminés à affronter les défis qui, entre autres, ont trait à la prolifération actuelle des missiles balistiques pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive.

Le Code est un instrument normatif de caractère politique et non pas un traité international. Les obligations politiquement contraignantes qu'il contient visent à contribuer à l'universalisation de tous les instruments et mécanismes multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération, et à la renforcer. Nous sommes convaincus que l'adhésion aux normes du droit international liées au désarmement et leur respect scrupuleux sont des facteurs essentiels pour créer un climat de confiance dans le monde.

Ainsi, les États signataires du Code, qui est ouvert à tous les membres de la communauté internationale désireux d'y souscrire, entendent promouvoir la sécurité de tous les États en instaurant une confiance mutuelle par des moyens politiques et diplomatiques. Notre objectif est de prévenir et d'enrayer, aux niveaux régional et mondial, la prolifération des missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive.

Je tiens à souligner que nous sommes un groupe à vocation profondément multilatérale. Parmi nous se trouvent des États représentant tous les continents et tous les groupes régionaux reconnus au sein du système des Nations Unies. Les nations développées et en développement du Nord et du Sud travaillent côte à côte dans le cadre du Code. Sur les 109 États signataires, 47 sont membres ou observateurs du Mouvement des pays des non-alignés, ce qui montre bien le caractère transversal du Code.

Comme point de départ, nous nous sommes proposés de nous attacher essentiellement à la mise au point, aux essais et à l'emploi des missiles balistiques capables de servir de vecteur à des armes de destruction massive. Cela comprend également – dans la mesure du possible – la réduction des possessions de ces missiles au niveau national afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales. En outre, nous nous sommes efforcés d'exercer la vigilance nécessaire pour que l'assistance technique et la coopération ne

contribuent pas – même par inadvertance – à faire progresser les programmes de missiles associés à la mise au point d'armes de destruction massive. Mais cet objectif ne nous empêche pas de confirmer notre engagement à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement, adoptée par l'Assemblée générale par sa résolution 51/122 du 13 décembre 1996. De même, nous avons reconnu que les États ne doivent pas être exclus de l'accès aux profits de l'espace à des fins pacifiques.

Enfin, nous avons décidé d'appliquer des mesures de transparence et de confiance qui consistent à fournir des informations sur les programmes des États signataires relatifs à leurs missiles balistiques et à leurs lanceurs spatiaux non récupérables. Ces mesures de confiance n'excluent pas celles qui sont déjà appliquées par les États signataires ou celles que ces États peuvent élaborer ou promouvoir au niveau régional ou bilatéral.

La deuxième réunion ordinaire des États signataires du Code s'est tenue à New York, les 2 et 3 octobre, en même temps que s'ouvraient les travaux de la Première Commission. Au cours de cette réunion, nous avons constaté avec satisfaction l'augmentation du nombre d'adhérents au Code et avons continué à débattre de la normalisation et de l'amélioration qualitative des déclarations annuelles et des notifications précédant les lancements de missiles balistiques et des véhicules spatiaux. En outre, nous avons convenu d'un mécanisme pour la distribution en temps voulu des communications liées aux mesures de confiance. Ainsi, nous sommes dans une phase de mise en route de nos outils politiques particulièrement ceux liés aux critères de souplesse.

Moins d'un an après sa naissance, le Code est devenu une réalité concrète, vivante et en voie d'expansion, avec des mesures de confiance en voie d'élaboration, avec un secrétariat – notre centre de contact immédiat – fonctionnant à Vienne et avec un ensemble d'activités en pleine évolution. La plus récente de ces activités a été le séminaire d'information organisé la semaine dernière à New York par le président sortant, qui a permis d'ouvrir un débat utile sur les réalisations en matière de désarmement.

Le Code de conduite de La Haye est une réponse normative politique à la menace à la paix posée par les missiles balistiques capables de servir de vecteurs à des armes de destruction massive. Cependant, ce n'est pas la seule réponse possible et, en tant qu'instrument politique, le Code peut parfaitement coexister avec d'autres initiatives et mécanismes multilatéraux ayant le même objectif. En relatant, dans le cadre de l'Assemblée générale, les progrès de nos activités nous sommes animés par une volonté de transparence et par le désir de voir le plus grand nombre possible d'États venir grossir nos rangs. Tous les États sincèrement attachés à la cause de la paix et de la sécurité internationales ont naturellement leur place parmi nous.

M. Memy (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre brillante élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

D'emblée, je tiens à déclarer que la circulation et le commerce illicites d'armes légères constituent une grande préoccupation pour le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo.

Comme tout le monde le sait, mon pays, la République démocratique du Congo, est en train de panser les plaies d'une guerre longue de plus de cinq ans, qui a occasionné près de 4 millions de victimes. S'agissant justement de cette guerre et de ses méfaits en République démocratique du Congo, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a déclaré à l'occasion de la réunion de haut niveau du 7 septembre 2003 :

« Le peuple congolais a connu l'un des conflits les plus sanguinaires de l'histoire contemporaine, conflit qui a touché la région tout entière. Des millions de personnes ont été tuées ou brutalisées. Dans certaines parties du pays, des millions n'ont toujours pour horizon qu'une existence précaire ».

Partant de cet état de choses, il faut nous rendre à l'évidence que cette guerre sanglante a été favorisée et alimentée par la prolifération et la circulation illicites des armes légères. Ce constat, le Gouvernement de la République démocratique du Congo l'a fait avec amertume dans le rapport adressé au Secrétaire général des Nations Unies dans le cadre de la Réunion biennale

des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il importe de souligner que la République démocratique du Congo adhère à l'appel lancé lors de la Réunion biennale de New York en ce qui concerne les mesures concrètes portant notamment sur la collecte et la destruction des armes, le marquage et le traçage de toutes les armes légères, l'élaboration d'une stratégie commune sur les normes et critères pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et, sur le plan international, l'adoption d'un instrument juridique coercitif.

L'approche adoptée par la République démocratique du Congo découle du fait que la récurrence des conflits armés est le fruit de la présence incontrôlée des armes légères. Plus de 100 000 armes sont effectivement en circulation sur le territoire congolais. Pour mieux coordonner la lutte contre ce fléau, mon pays a mis en place une structure appelée Commission nationale de lutte contre le commerce illicite des armes légères, dont les attributions sont les suivantes : coordination en tant que point focal de toutes les questions ayant trait aux armes légères ainsi que de tout partenariat et de tout appui de la communauté nationale et internationale dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, mobilisation de l'aide, du savoir-faire, de l'assistance et de la coopération internationales, codification de textes législatifs en matière d'armes légères, évaluation de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique.

Dans cette perspective et eu égard à la mise en place de l'état-major de la nouvelle armée structurée et intégrée, le Gouvernement, par le canal de la Commission nationale, se propose d'organiser un séminaire pour une prise de conscience collective sur la circulation des armes légères et de la manière dont les pays devront répondre aux objectifs de la Conférence de New York. La tenue de cet important séminaire devra également permettre aux pays de mobiliser les organisations non gouvernementales et les différents opérateurs intéressés par la

problématique de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères.

Pour le succès et la réussite de cet important séminaire, la République démocratique du Congo lance un appel au Secrétaire général des Nations Unies, au Programme des Nations Unies pour le développement pour qu'ils daignent apporter une assistance pour la réussite de cette entreprise importante. Je voudrais, au nom de ma délégation, dire la reconnaissance de mon pays à tous les bailleurs de fonds qui opèrent dans le cadre du Secrétariat de la Déclaration de Nairobi sur les questions de prolifération et de circulation illicites des armes dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique pour leur assistance.

Ma délégation estime que la maîtrise de la circulation des armes légères reste de nature à consolider les efforts actuels du Gouvernement de transition pour la réunification du territoire national, la pacification du pays, la reconstruction des infrastructures et la restauration de l'autorité de l'État devant concourir à la tenue d'élections libres et transparentes.

Ma délégation fait siennes les préoccupations exprimées par les différentes délégations au sujet des armes nucléaires et du terrorisme. La République démocratique du Congo condamne avec fermeté tous les actes terroristes qui ont endeuillé notre communauté et réitère son engagement à collaborer avec l'ensemble des pays de notre Organisation pour combattre le terrorisme.

La République démocratique du Congo regorge dans son sous-sol de plusieurs minerais, dont ceux qualifiés de stratégiques. Pendant les longues années de la guerre, une partie du territoire congolais a été sous le contrôle des forces d'agression qui ont favorisé le pillage, l'exploitation et le commerce incontrôlé de ses ressources naturelles. Les conséquences et les méfaits de ces actes sont préoccupants, du fait notamment de l'emploi abusif de ces ressources à des fins terroristes. À ce sujet, ma délégation exige de la communauté internationale de soutenir les efforts actuels de la paix en République démocratique du Congo et d'aider les autorités en place à sécuriser les frontières nationales et à mettre un terme à l'exploitation illégale des richesses de notre pays. Cela constitue le gage de la paix durable dans notre région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique et, pourquoi pas? en Afrique et dans le monde.

M. Issa (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vous mènerez nos travaux à bonne fin étant donné la réputation remarquable qui vous a précédé.

Mes félicitations s'adressent également à M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Nul doute que sa compétence et son objectivité contribueront à enrichir les activités et les travaux de la Première Commission. Au nom de la délégation égyptienne je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, le Secrétaire général adjoint Jayantha Dhanapala, pour le travail qu'il a accompli alors que les questions de désarmement traversaient une période critique.

Alors que nous sommes réunis, ici, à la Première Commission pour examiner les questions de désarmement et de sécurité internationale, nous reconnaissons les progrès réalisés au cours des deux années précédentes. Nous sommes également conscients des difficultés actuelles auxquelles nous devons faire face et les défis auxquels se heurtent les efforts en matière de désarmement multilatéral.

Je me permettrai maintenant de faire quelques observations sur des questions précises. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagés, en l'an 2000, à réaliser le désarmement nucléaire, et nous avons tous accepté les 13 mesures convenues qui doivent mener à cet objectif. Il convient de rappeler à cet égard que les cinq États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à éliminer leurs arsenaux nucléaires. Il s'agit d'un engagement juridique et moral. C'est pourquoi, sur la base de cet engagement, l'Égypte, avec ses partenaires de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, présentera deux projets de résolution qui traitent, entre autres, de la nécessité de mettre fin au laxisme qui s'est glissé dans le désarmement nucléaire mondial et des efforts de non-prolifération depuis mai 2000. Le premier texte, au titre du point 73 d) de l'ordre du jour, est intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour ». Le deuxième, présenté au titre du point 73 c), est intitulé « Réduction des armes nucléaires non stratégiques ». Alors que les dispositifs de ces deux textes contiennent un message identique, le second souligne la nécessité de réduire les armes nucléaires non stratégiques en tant que mesure

essentielle pour permettre de libérer le monde des armes nucléaires. À cet égard, l'Égypte s'aligne sur l'intervention faite par l'ambassadeur Queiroz Duarte, du Brésil, au nom des pays de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Parmi les défis les plus graves auxquels se heurtent les actions multilatérales de désarmement, il convient de parler de l'actualisation de doctrines stratégiques dont la logique se fonde sur le maintien, la mise au point, le déploiement, voire l'utilisation possible d'armes nucléaires. L'impasse que connaît la Conférence du désarmement à Genève et qui soulève bien des interrogations dans l'esprit de nombreuses personnes quant à l'avenir de la Conférence elle-même, est un exemple évident de l'ampleur de ce défi. La délégation égyptienne se félicite des idées nouvelles présentées durant ces dernières années en vue de permettre d'atteindre le consensus sur la mise au point d'un possible programme de travail en 2004. Nous espérons que ces efforts et ces vues connaîtront le succès, bien que nous constatons une certaine absence de volonté politique parmi les membres de la Conférence et que la crise actuelle ne soit pas essentiellement due à des questions de procédure. Il s'agit en effet d'un phénomène beaucoup plus profond qui marque les relations internationales et le multilatéralisme dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Quant aux efforts internationaux en matière de non-prolifération, il est regrettable que la présente session de l'Assemblée générale ait été convoquée à l'issue d'une année au cours de laquelle le Moyen-Orient a connu des actes d'une violence sans précédent. Cependant, aucune initiative sérieuse n'a été prise pour enrayer les risques de prolifération nucléaire dans la région du Moyen-Orient, notamment pour permettre de réaliser l'adhésion universelle au TNP dans cette région, objectif que nous recherchons avec l'aide de la plupart des États Membres et des pays parties au TNP.

Le danger d'une prolifération nucléaire et la réalisation d'une adhésion universelle au TNP dans la région du Moyen-Orient sont des questions qui font partie des priorités politiques de l'Égypte. Mon pays poursuivra ses efforts pour parvenir à cet objectif à l'Assemblée générale en présentant un projet de résolution appelant à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et d'un autre projet qui demande à Israël, seul

État du Moyen-Orient à n'être pas encore partie au TNP, d'y adhérer.

En ce qui concerne également la non-prolifération, nous nous félicitons de la volonté déclarée de l'Iran de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui devrait permettre au Directeur général de l'Agence de remplir le mandat que lui a confié le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous réaffirmons que le régime de non-prolifération doit tenir compte des préoccupations de tous ses États membres, faute de quoi il ira vers l'échec et la désintégration.

Une autre question également importante en matière de désarmement et de multilatéralisme est celle des missiles. Je voudrais aussi faire état du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. À notre avis, la crédibilité et le succès de ce Code, ou de tout autre instrument, dépendront dans une grande mesure du document final du Code, de sa capacité à évoluer et à pouvoir traiter de manière équilibrée et objective les questions pertinentes relatives aux missiles.

En ce qui concerne les armes légères, il est essentiel de rappeler que le Programme d'action des Nations Unies, adopté en 2001, doit être pleinement appliqué, d'abord au niveau national, après quoi il sera possible d'appuyer les efforts aux niveaux régional et international dans ce domaine. Par ailleurs, nous nous félicitons des résultats obtenus par la première Réunion biennale qui s'est tenue ici à New York en juillet dernier, sous la conduite de l'ambassadeur Kuniko Inoguchi Représentante permanente du Japon auprès de la Conférence du désarmement. Son travail efficace et sa compétence ont contribué grandement au succès de cette réunion.

Pour terminer, la délégation égyptienne voudrait souligner combien il est nécessaire d'appuyer les activités des Nations Unies dans le domaine du désarmement sous toutes ses formes.

Quant à la réforme des travaux de la Première Commission, il convient de tenir compte de la nécessité de disposer d'un cadre juridique stable au regard de la responsabilité de l'Assemblée générale en matière de désarmement et de sécurité internationale. La communauté internationale devrait veiller attentivement au respect de l'équilibre requis pour ce qui est du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que ce même

équilibre entre les principaux organes de l'Organisation. Nous rappelons que l'Assemblée générale joue un rôle fondamental dans le cadre de cette réforme et qu'elle est la seule en mesure d'incarner la légitimité nécessaire.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que sous votre direction avisée nos débats seront couronnés de succès. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement l'ambassadeur Abe pour sa nomination au poste de Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et l'assurer du soutien total de mon Gouvernement dans l'accomplissement de sa tâche. Monsieur le Président, Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, pour l'excellente manière dont il a dirigé les débats de la Commission durant la précédente session de l'Assemblée générale.

Cette année, nous marquons le vingt-cinquième anniversaire de la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Au lieu de célébrer réellement un anniversaire aussi important, il nous faut manifester notre inquiétude en raison de la situation qui prévaut actuellement dans le domaine du désarmement. En fait, la Conférence du désarmement doit encore sortir de l'impasse où elle se trouve en ce qui concerne son programme de travail et son travail de fond et entamer des négociations sur un désarmement multilatéral effectif.

Cette situation est très inquiétante, notamment à un moment où la crainte grandit de voir des armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. Cela montre combien il est important de disposer d'un système multilatéral solide propre à favoriser le désarmement et la non-prolifération. L'efficacité du système multilatéral dans le domaine du désarmement réside dans l'universalisation et l'application des accords multilatéraux existants liés au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive. Il convient en particulier de s'efforcer de mettre pleinement en œuvre le résultat de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la

Convention sur les armes chimiques, pour ne citer que quelques-uns des accords multilatéraux de désarmement pertinents.

En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, nous avons réaffirmé, l'année dernière devant la Commission, l'engagement de notre pays à conclure, d'ici 2003, le processus de destruction de tous ses stocks de mines, conformément aux dispositions de l'article 4 de cette convention.

À cet égard, nous sommes heureux d'informer la Commission que le Mozambique a achevé, en février dernier, le processus de destruction de ces armes. Ce processus, qui a été entamé en 2001 avec la destruction des 500 premières mines, a permis de procéder à la destruction de 37 818 mines stockées au Mozambique.

Nous notons avec satisfaction que, lors de la cinquième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, tenue en Thaïlande, en septembre, les parties ont renouvelé leur engagement à éliminer totalement les mines antipersonnel. Nous espérons que, grâce à une action concertée de la communauté internationale, nous parviendrons à l'objectif tant souhaité d'un monde exempt de mines terrestres. Nous espérons également que la première Conférence d'examen, qui doit se tenir l'année prochaine à Nairobi, aboutira à l'adoption de recommandations utiles qui permettront de traiter cette question dans son ensemble.

Nous notons de même avec satisfaction que 141 États ont, jusqu'à présent, adhéré à la Convention. C'est là un pas vers l'universalisation de cet important instrument. Dans ce but, nous engageons les États Membres qui n'ont pas encore adhéré à cet instrument de le faire sans tarder.

Le commerce illicite et la prolifération des armes légères continuent de poser de graves menaces à la paix, à la stabilité et au développement social dans les différentes régions du monde, notamment dans le continent africain. Nous apprécions les résultats positifs de la première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York au mois de juillet dernier. Cette réunion a été une occasion particulière offerte aux États parties d'échanger leurs expériences relatives aux actions entreprises aux niveaux régional,

national et international pour atteindre le noble objectif d'éliminer le commerce illicite de ces armes dans le monde entier.

La multitude des défis auxquels se heurte la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier, impose à l'Organisation d'entreprendre des réformes de grande portée à tous les niveaux. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général de lancer un débat au niveau professionnel sur cette question. Étant donné que la question de la réforme commence à avoir un impact sur les affaires de la Première Commission, ma délégation est toute prête à contribuer au succès de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander de nouveau aux délégations de respecter les orateurs qui sont en train de s'exprimer. Si des consultations urgentes sont nécessaires, elles peuvent se dérouler dans le respect de tous.

Mme Rastovac (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer je voudrais vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que votre grande expérience et vos compétences nous permettront de mener la présente session de la Commission à des résultats positifs. Ma délégation se tient prête à travailler étroitement avec vous pour atteindre cet objectif. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

L'importance du cadre du désarmement des Nations Unies pour la paix et la sécurité dans le monde n'a jamais été mise autant en évidence, en raison notamment de la menace croissante due à la prolifération constante des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et à l'acquisition possible de ce type d'armes par des terroristes. Le lien entre la prolifération et ces armes, les nouvelles formes du terrorisme et les réseaux criminels transnationaux constituent une réelle menace à la paix et à la sécurité internationales, ce qui exige une réaction conjointe de la communauté internationale.

L'attaque du 11 septembre, suivie d'autres frappes terroristes dans le monde, en particulier l'attaque terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, est un défi direct aux possibilités de paix et de sécurité actuelles, notamment à la vigueur du cadre du désarmement.

La communauté internationale dispose de moyens de contrecarrer ces menaces. Cependant, l'efficacité de ces moyens sera jugée à l'aune de notre capacité à améliorer les accords existants en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Pour rendre ces mécanismes plus efficaces, nous devons veiller à ce qu'ils soient universellement appliqués et associés à un solide régime de vérification.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. À cet égard, le renforcement de cet instrument devrait retenir toute notre attention. Nous devrions nous efforcer d'atteindre à l'universalité du TNP car il s'agit d'une mesure nécessaire pour permettre son efficacité. Nous sommes convaincus que, pour atteindre les objectifs établis dans le TNP, il convient de respecter totalement les dispositions du Traité. La Serbie-et-Monténégro, État partie au Traité, s'est engagée à cette fin.

Nous partageons les nombreuses vues exprimées au cours du débat général, à savoir que la mise en œuvre universelle du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait se voir accorder une haute priorité. Au début de l'année 2002, l'Accord de garanties a été renouvelé en Serbie-et-Monténégro, ce qui a permis de renforcer notre coopération avec l'Agence.

J'aimerais particulièrement attirer l'attention de la Commission sur la question de la sûreté des déchets nucléaires. Les États Membres individuels devraient être soutenus dans leurs efforts pour traiter cette question en étant assurés que les fonds nécessaires seront mis à leur disposition. La Serbie-et-Monténégro prend actuellement les mesures nécessaires, avec l'aide de partenaires internationaux, pour trouver une solution à long terme à la question des déchets nucléaires.

Nous sommes également favorables à une prompt entrée en vigueur du Traité d'interdiction des essais nucléaires. Le processus de ratification du Traité est en cours dans mon pays et sera achevé dans un avenir proche.

Le fait que des substances chimiques puissent tomber entre les mains de terroristes est une réelle menace. Pour prévenir cette éventualité, nous devons parvenir à l'universalisation totale de la Convention sur les armes chimiques. Cependant, la responsabilité première de sa pleine application repose sur les

États parties. La Serbie-et-Monténégro a régulièrement présenté ses rapports à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En 2003, nous avons reçu cinq équipes d'inspection. À la fin du mois de septembre, en coopération avec l'OIAC, le matériel de production d'armes chimiques entreposé à la Trayal Corporation, à Krusevac, a été détruit.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire notre satisfaction des résultats fructueux de la première Conférence d'examen sur la Convention des armes chimiques, tenue récemment à La Haye. La Déclaration politique convenue par consensus, de même que d'autres décisions concrètes des États membres de l'OIAC représentent un pas important en direction de notre objectif commun, l'élimination des armes chimiques.

Selon nous, la pleine mise en œuvre et le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines sont un préalable essentiel pour faire face comme il convient à la menace posée par la dissémination d'agents biologiques ou à toxines. Pour se rapprocher des objectifs de la Commission il serait souhaitable que la prochaine réunion des États parties à cette convention débouche sur des résultats fructueux.

Nous saluons également l'adoption du Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques. Il s'agit là d'un pas important vers le renforcement du cadre complet de la non-prolifération. Nous appelons les États Membres à souscrire à ce code.

La région de l'Europe du Sud-Est connaît de grave défis et menaces causés par le terrorisme et le crime organisé. À notre avis, seule la pleine intégration des pays de la région dans les alliances euroatlantiques et le renforcement de la coopération au niveau régional, objectifs auxquels mon pays attache la plus grande importance, permettront de créer les conditions préalables pour répondre de façon efficace à ces défis à la sécurité.

La prolifération des armes légères et son lien direct avec le crime organisé et le terrorisme est un autre problème qui touche à la stabilité dans notre région. Si nous voulons résoudre ce problème, nous devons assurer la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en matière d'armes légères, notamment en renforçant les contrôles à l'exportation et la coopération aux niveaux régional et international.

Je tiens à dire que nous sommes satisfaits des résultats positifs de la première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères de 2001 qui a vu se dégager un consensus très fort entre les États parties pour accroître leur coopération à tous les niveaux ainsi que pour prendre des mesures supplémentaire pour lutter contre le commerce illicite des armes légères.

Nous soutenons l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée pour négocier un instrument juridiquement contraignant afin que les États procèdent au marquage et au traçage des armes légères, comme recommandé par le groupe d'experts des Nations Unies.

La Serbie-et-Monténégro, État partie à la Convention sur certaines armes classiques, soutient pleinement les objectifs établis dans cet instrument. En outre, mon pays a promulgué une loi aux fins d'accepter l'amendement à l'article 1 de la Convention sur certaines armes classiques et a accepté le Protocole IV à la Convention.

En août 2003, mon pays a déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies un instrument de ratification de la Convention d'Ottawa, rejoignant ainsi la famille des pays désireux d'éliminer les mines terrestres, ces armes extrêmement dangereuses qui sèment la mort parmi les populations civiles. Les mines sont un grave problème pour mon pays, étant donné que, selon les estimations, environ 10 millions de mètres carrés de mon pays sont contaminés par ces explosifs. Nous avons donc besoin d'une aide financière pour trouver une solution à ce problème qui, sinon, pourrait avoir des conséquences humanitaires à long terme.

De plus, nous coopérons avec les pays donateurs pour traiter de la question des stocks de mines. Selon les données officielles, 1 322 641 mines sont stockées dans mon pays. Un projet est actuellement à l'étude pour détruire une partie de ces stocks, mais nous avons besoin de ressources supplémentaires. Nous demandons aux pays donateurs de participer financièrement à cet effort.

Je terminerai en exprimant notre appui à l'initiative lancée en vue d'améliorer l'efficacité du travail de la Première Commission. Nous espérons que, durant la présente session, nous pourrions trouver ensemble un moyen d'améliorer le travail de la

Commission, pour qu'elle puisse répondre plus fermement aux nouveaux défis que la communauté internationale rencontre aujourd'hui dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Mme Taguiang (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous nous joignons aux autres délégations pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. La délégation des Philippines est convaincue que, grâce à votre grande expérience, les travaux de cette année seront menés à bonne fin. Nous félicitons de même les autres membres du Bureau.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Première Commission au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Nobuyasu Abe. La délégation philippine est certaine que le Secrétaire général adjoint Abe poursuivra les efforts de son prédécesseur, M. Jayantha Dhanapala, et servira au mieux la cause du désarmement et de la sécurité internationale.

Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est qui sera faite ultérieurement par la délégation du Myanmar, et se bornera aujourd'hui à évoquer brièvement quelques questions d'intérêt national.

L'absence de progrès dans le domaine multilatéral du désarmement et de la non-prolifération nucléaires préoccupe mon pays. Voici les points qui nous inquiètent particulièrement :

Premièrement, la difficulté de faire progresser le désarmement nucléaire au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous constatons que trois ans après la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2000, l'engagement collectif et sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires à l'égard de la transparence, de la responsabilité et de l'élimination vérifiable de leurs arsenaux nucléaires reste en grande partie lettre morte. La décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et de relancer son programme de mise au point d'armes nucléaires est un sujet d'inquiétude.

Deuxièmement, le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore en vigueur malgré sa ratification par un nombre grandissant de pays est pour nous une source de préoccupation. Les Philippines demandent de nouveau aux États qui ne l'ont pas encore fait – notamment

ceux dont la ratification est nécessaire pour la mise en vigueur du Traité – de signer et de ratifier cet instrument au plus tôt.

Troisièmement, nous sommes déçus de constater que la Conférence du désarmement n'ait toujours pas réussi à se mettre d'accord sur son programme de travail, et cela depuis sept ans, ce qui a gelé les négociations sur ces importantes questions de désarmement telles que le traité interdisant la fabrication de matières fissiles.

Quatrièmement, l'absence persistante de consensus malgré les discussions menées pendant des années au sein de la Commission du désarmement et afférentes aux objectifs et à l'ordre du jour pour la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est vraiment regrettable qu'aucun progrès n'ait été réalisé pour arriver à un consensus qui permettrait d'avancer vers la convocation de la session extraordinaire.

Ces préoccupations dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont été aggravées par la menace grandissante concernant des actes terroristes qui pourraient être perpétrés à l'aide d'armes de destruction massive.

Ces réalités peuvent paraître accablantes mais elles ne devraient pas nous empêcher de poursuivre résolument nos travaux au sein de la Première Commission. Les Philippines restent convaincues que pour réagir efficacement à ces préoccupations, nous devons renforcer les négociations au niveau multilatéral. Nous rappelons également qu'en nous attachant à un objectif commun, nous réduirons nos divergences de vues.

Les Philippines restent fidèles à leur engagement à l'égard du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Pour témoigner de cet engagement, mon pays a signé, en avril 2003, à Vienne, un accord de facilité avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet accord régit le fonctionnement et le maintien de notre apport aux trois installations du système de contrôle international.

En avril dernier, les Philippines ont organisé un séminaire sur la prévention des armes chimiques, qui était conduit par les représentants de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, les Philippines sont sur le point d'entamer le processus

de mise en application d'une loi nationale afférente à la Convention.

L'année dernière, les Philippines ont également souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. Comme d'autres États souscripteurs, nous pensons que le Code est un pas vers l'intégration des missiles balistiques dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement multilatéraux.

Nous continuerons de travailler main dans la main avec nos partenaires de l'Association des nations du Sud-Est asiatique pour poursuivre des consultations avec les États dotés d'armes nucléaires en vue d'assurer la mise en œuvre effective de la zone exempte d'armes nucléaires du Sud-Est asiatique. Nous appuyons également l'action menée pour créer une zone semblable en Asie centrale, que nous considérons comme une étape positive en matière de contrôle et de désarmement au niveau régional.

Les armes de destruction massive ne sont pas les seuls défis à la paix et à la sécurité internationales. Le monde est également menacé par la prolifération d'autres armes mortifères, notamment les armes légères et les mines terrestres. La prolifération et la propagation effrénées de ces armes mettent en danger la paix, la sécurité et la sûreté, tout comme elles freinent la croissance économique des pays en développement. Le commerce illicite de ces armes a également conduit à des conflits armés dans de nombreuses régions du monde, touchant des millions de civils innocents, des femmes et des enfants pour la plupart.

À cet égard, le Programme d'action adopté en 2001 par la Conférence sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects revêt, à nos yeux, une grande importance. Les Philippines ont participé activement à la première Réunion biennale des États sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier. Au cours de cette réunion, nous avons souligné la nécessité de resserrer les liens entre la mise en œuvre nationale, les initiatives régionales et l'action mondiale pour assurer la bonne application du Programme d'action.

L'une des mesures importantes prises par les Philippines face au problème de la prolifération des armes légères a trait à l'amélioration constante de nos

capacités de gestion des stocks. Mon pays a également mis en place des règlements précis qui non seulement représentent des outils efficace pour résoudre ce problème mais sont conformes au Programme d'action.

Les Philippines mettent en place actuellement des filets de sécurité pour protéger les enfants des effets indésirables des armes légères illicites. Dans le cadre d'une stratégie à long terme relative aux coûts et aux conséquences humanitaires de la prolifération des armes légères, mon pays met actuellement au point un programme global pour les enfants dans les conflits armés.

Enfin, notre délégation, tout comme beaucoup d'autres, estime qu'une réforme de fond des Nations Unies est nécessaire. Nous appuyons les efforts faits pour redonner vigueur à l'Assemblée générale et à la Première Commission afin de leur permettre de mieux répondre aux défis auxquels nous nous heurtons aujourd'hui et à ceux qui pourraient exister à l'avenir, mais nous pensons que les engagements déjà en place dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale doivent être respectés.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, bien que j'aie le sentiment d'être un peu en marge ici, c'est pour moi un plaisir de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, la Commission obtiendra les meilleurs résultats possible. Vous pouvez compter sur notre coopération. Je saisis également cette occasion pour exprimer les sincères félicitations du Pakistan au représentant de l'Ouganda qui a dirigé avec compétence les travaux de la Commission au cours de la précédente session. Nous nous félicitons de la nomination de M. Nobuyasu Abe, le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et l'assurons de notre entière coopération pour promouvoir les objectifs convenus du désarmement.

Les débats de la Commission sur le désarmement se déroulent à un moment difficile pour la promotion de la paix et de la sécurité. Premièrement, les principes de la Charte des Nations Unies n'ont guère subi d'érosion, notamment pour ce qui est du recours à l'emploi ou à la menace de la force. Deuxièmement, la notion de « sécurité égale » qui a été approuvée à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui émane du concept d'égalité souveraine des États a été gravement

endommagée. L'asymétrie en matière de puissance et de richesse ne cesse de croître, ce qui renforce la tendance des États plus puissants à recourir à l'emploi de la force et la tendance des faibles à réagir en employant des moyens asymétriques.

La sécurité égale devait être encouragée avant tout à travers un désarmement général et complet dans les domaines des armes classiques et des armes non classiques. La non-prolifération des armes nucléaires était une mesure provisoire dont l'objectif final était le désarmement nucléaire complet. Les armes chimiques et biologiques devaient être totalement bannies. Quant aux armements classiques il devaient être maîtrisés, en particulier dans le contexte régional.

Ces objectifs ont été contrariés, sinon bouleversés. Le désarmement général et complet n'est plus qu'une utopie. Le désarmement nucléaire est un sujet dont on parle, notamment à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais dans la pratique, les États dotés d'armes nucléaires ne manifestent aucune intention de renoncer à leurs armes nucléaires, ni maintenant ni dans un avenir prévisible. Des milliers d'armes nucléaires sont détenues et de nouvelles armes nucléaires de guerre sont actuellement mises au point.

La non-prolifération des armes de destruction massive est devenue l'objectif premier et urgent mais elle se poursuit de manière sélective. Certains États ne peuvent pas maintenir une coopération nucléaire pacifique alors que d'autres reçoivent une aide pour promouvoir des programmes nucléaires non protégés, pour construire et améliorer des systèmes de missiles et pour permettre ainsi l'accélération de la prolifération nucléaire verticale, notamment dans des régions de tension.

Alors que l'on ignore les menaces réelles – de dangereux conflits entre les États dotés d'armes nucléaires – l'attention se fixe sur le danger que pourraient représenter des armes de destruction massive tombant entre les mains d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes.

Pendant ce temps les dépenses militaires ne cessent de s'accroître. Selon le dernier rapport de l'Institut pour la recherche de la paix de Stockholm, le niveau actuel des dépenses militaires dans le monde est 14 fois supérieur à celui de l'après-guerre froide, au niveau bas de 1998. Quelques États – travaillant souvent en collaboration – sont en train d'accumuler

d'énormes arsenaux militaires offensifs alors que les États plus faibles sont souvent contraints de désarmer et de renoncer à leur potentiel de développement et à tous moyens crédibles de défense légitime.

La Conférence du désarmement et d'autres mécanismes de désarmement sont paralysés, non pas à cause de l'intransigeance des pays non alignés mais parce que certaines grandes Puissances freinent l'ouverture de négociations sur des questions de la plus haute priorité, c'est-à-dire celles liées au désarmement nucléaire. De même, elles ne sont pas prêtes à traiter des menaces actuelles et futures à la sécurité mondiale que représentent l'élaboration de nouvelles armes nucléaires pouvant être utilisées dans un conflit, la mise au point et le déploiement de systèmes de missiles balistiques et la militarisation continue de l'espace. Ces Grandes Puissances sont prêtes à négocier uniquement sur des questions qui, à leurs yeux, pourraient menacer leur propre sécurité, à savoir la prolifération des armes de destruction massive et la capacité des missiles, et sur ces mêmes questions elles font des exceptions pour leurs propres alliés et partenaires stratégiques auxquels elles accordent un traitement spécial.

Une dichotomie juridique et politique énorme est apparue dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Si le TNP ne reconnaît que cinq États dotés d'armes nucléaires, il y a aujourd'hui huit – voire neuf – États dotés de ces armes. Cette dichotomie devrait être supprimée. Il ne peut en être ainsi que dans le cadre d'un processus de désarmement nucléaire mené par tous les États dotés d'armes nucléaires.

La non-prolifération ne peut réussir que si les problèmes de sécurité sous-jacents des États sont suffisamment pris en compte. Des actions unilatérales et sélectives entreprises pour imposer la non-prolifération nucléaire ont, comme on l'a vu ces derniers jours, abouti à l'exacerbation de la menace nucléaire, à une plus grande tension dans les régions concernées et à l'accroissement du danger que représente l'emploi de la force.

Ainsi, le fait de supposer que l'Irak possède des armes de destruction massive en s'appuyant sur des informations d'origine douteuse et jusqu'à présent non fondées, montre bien le danger de la doctrine de non-prolifération préventive et coercitive.

Malheureusement, ces réalités n'apparaissent pas dans les évaluations et prescriptions proposées par les

grandes puissances, par la Coalition pour un nouvel ordre du jour ou même par les Nations Unies.

Il semble donc essentiel d'élaborer un nouveau consensus sur toute la gamme des questions liées au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, fondé sur les principes de la Charte et des accords mondiaux, notamment la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Un ordre du jour partial et égocentrique imposé par les grandes Puissances est une recette pour un insécurité internationale accrue et le maintien de l'impasse dans les négociations sur le désarmement.

Une meilleure approche des questions de désarmement et de non-prolifération, aujourd'hui comme dans le passé, devrait tenir compte des éléments suivants : premièrement, négocier des traités et des accords non discriminatoires internationalement convenus, leur respect étant assuré par la mise en place de mécanismes conçus à cet effet. Deuxièmement, dissiper les préoccupations de sécurité sous-jacentes des États – préoccupations qui les incitent à acquérir des armes de destruction massive et d'autres systèmes d'armes avancés. Troisièmement, promouvoir, par le biais de la coopération, l'élimination des armes de destruction massive et des missiles par les États militairement importants, œuvrant simultanément pour parvenir à une non-prolifération équitable. Quatrièmement, inciter – et non pas simplement dissuader – à accepter et à mettre en œuvre les obligations liées à la non-prolifération.

Le Pakistan a acquis à contrecœur l'arme nucléaire et des missiles dotés de capacité nucléaire afin de prévenir une agression de notre adversaire traditionnel, l'Inde, et il a agi ainsi après que l'Inde a acquis et mis à l'essai ses armes nucléaires et s'est déclarée État doté d'armes nucléaires. Il n'est pas de l'intérêt stratégique du Pakistan de permettre la propagation d'armes nucléaires dans d'autres pays.

Nous craignons, comme beaucoup d'autres, que la prolifération des armes de destruction massive ne déstabilise l'environnement mondial en matière de sécurité, notamment dans certaines régions sensibles du globe. Le Pakistan est prêt à œuvrer en partenariat pour mettre fin à la prolifération. Néanmoins, des exigences peu raisonnables, comme celles relatives à l'application de la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité – adoptée sans notre participation – alors

que les États dotés d'armes nucléaires continuent de conserver leurs armes nucléaires, sont inacceptables et irréalistes. Les contraintes stratégiques spéciales du Pakistan – notamment la menace de notre pays voisin, l'Inde – doivent être comprises et adaptées.

Bien que la situation en Asie du Sud soit différente, le Pakistan s'est engagé à ne pas saper les objectifs fondamentaux du TNP. Nous serions prêts à prendre l'engagement explicite de continuer d'agir conformément aux obligations acceptées par les États dotés d'armes nucléaires au titre des articles I, II et III du TNP afin d'empêcher toute nouvelle prolifération nucléaire.

En vertu de ses obligations en tant qu'État doté d'armes nucléaires depuis février 2000, le Pakistan a institué un mécanisme officiel de commandement et de surveillance nucléaire afin de mettre en place des contrôles inflexibles. L'Autorité nationale de commandement, présidée par le Président, supervise les contrôles de toutes les dotations, notamment les composantes des armes nucléaires et des matières fissiles. Ces contrôles sont destinés à empêcher tout risque de fuite de matériel ou de technologies et à prévenir tout lancement accidentel ou non autorisé. Une force de commandement stratégique établie dans chacun des services des trois armées veille à ce que nos armes stratégiques ne soient jamais utilisées accidentellement ou sans l'autorisation nécessaire. De nouvelles mesures spéciales de sécurité et de sûreté ont également été prises pour prévenir toute saisie malveillante de ces dotations qui ne peuvent absolument pas tomber entre de mauvaises mains. Nous sommes prêts à faire face aux menaces multidimensionnelles à nos dotations stratégiques coûte que coûte.

Le Pakistan est partie aux conventions internationales interdisant les armes chimiques et biologiques. Nous entendons remplir pleinement et fidèlement nos obligations au titre de ces conventions.

À nos yeux, la mise en œuvre des obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques devrait se faire à travers l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de La Haye. L'une des grandes priorités est d'assurer la destruction, sous vérification, des armes chimiques déclarées par l'Inde lorsqu'elle a ratifié la Convention sur les armes chimiques. Tant que les stocks d'armes chimiques que possède l'Inde n'auront pas été détruits, le Pakistan devra tenir

compte de la menace d'une attaque à l'arme chimique dans tout conflit avec l'Inde. Le Pakistan continue également à participer aux actions entreprises au niveau international pour contrôler le flux destructeur des armes chimiques et de leur précurseurs.

Les arrangements destinés à vérifier l'interdiction des armes biologiques n'a pas encore pris forme, malgré tous les efforts des États parties. Nous sommes déterminés à œuvrer avec les États intéressés pour mettre au point des moyens convenus et non discriminatoires, conformément à la Convention sur les armes biologiques et à toxines, afin d'empêcher la mise au point clandestine d'armes biologiques par tout État quel qu'il soit. Cependant, nous ne pensons pas que la responsabilité de la vérification des armes de destruction massive doit être confiée au Conseil de sécurité, étant donné que ses fonctions ont essentiellement trait au maintien de la paix et de la sécurité et que les droits et obligations des États Membres du Conseil sont inégaux entre les cinq membres permanents et les autres États. Cette initiative saperait la crédibilité des régimes du traités existants. Nous devrions travailler au lieu de renforcer les traités sur le désarmement et, si nécessaire, améliorer les mécanismes de vérification, notamment pour ce qui est du respect de ces traités.

Le Pakistan partage également les inquiétudes manifestées partout dans le monde en raison de la prolifération effrénée des missiles balistiques. Nous sommes prêts à coopérer à la mise au point de mesures non discriminatoires et universellement négociées pour éviter la prolifération des missiles. Nous avons noté les initiatives indépendantes, tel le Code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques, prises au titre de la question des missiles. Un nombre considérable d'États qualifiés d'actifs en ce qui concerne les missiles n'ont pas encore souscrit à ce code. Le Pakistan ne saurait tolérer des contraintes discriminatoire, notamment celles que notre voisin indien n'a pas acceptées ou celles qui empêcheraient le Pakistan d'assurer la crédibilité de sa position de dissuasion.

Le Pakistan comprend les inquiétudes liées à la possibilité de voir des groupes terroristes se procurer des armes de destruction massive. À cet égard, il est important d'accepter et d'appliquer universellement la Convention de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la protection physique des matières nucléaires. Il conviendrait de mettre au point des

programmes destinés à assurer la protection des « armes nucléaires perdues » et des matières fissiles insuffisamment protégées. Le Pakistan a pris toutes les mesures nationales possible pour assurer la sûreté et la sécurité de ses dotations en armes nucléaires et en missiles. Nous sommes prêts à participer à l'élaboration de mesures internationalement agréées pour empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes de destruction massive. À cet égard, le Pakistan propose la convocation d'une réunion d'experts techniques traitant des armes de destruction massive pour évaluer la réalité des prétendues menaces.

Nos débats devraient également se pencher sur le fait que la menace de voir des terroristes avoir accès aux armes chimiques et biologiques est relativement plus élevée que celle de les voir acquérir des armes nucléaires. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pourrait être renforcés pour traiter de la menace posée par les armes chimiques. À propos des armes biologiques, des accords spéciaux pourraient être étudiés en attendant la conclusion d'un accord multilatéral.

Le Pakistan souhaite une prompte reprise des négociations à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale mandatée pour négocier et conclure, sur la base du consensus, les instruments juridiquement contraignants sur le contrôle des armes et le désarmement qui contribuent au maintien de la paix et de la sécurité au niveau le plus bas d'armements, sur la base d'une sécurité non diminuée et égale pour tous les États. À notre avis, les quatre questions suivantes devraient être au centre de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

La première question a trait au désarmement nucléaire. Des négociations sur ce sujet prioritaire ne peuvent pas être exclues indéfiniment du programme de travail de la Conférence du désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagées à éliminer les armes nucléaires. Cet engagement doit se concrétiser.

La deuxième question concerne l'espace qui doit être efficacement protégé contre une course aux armements et aux armes de destruction massive. Des négociations sur cette question sont également importantes pour permettre à la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse actuelle.

La troisième question concerne la conclusion d'un traité universel, global, non discriminatoire et vérifiable sur les matières fissiles en tant qu'instrument lié au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

La quatrième question est relative à la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Un tel instrument pourrait constituer une autre mesure de confiance en fournissant des garanties crédibles contre la prolifération d'armes nucléaires.

Au cas où d'autres questions seraient inscrites au programme de travail de la Conférence du désarmement, le Pakistan s'efforcera de donner la priorité à la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. L'Assemblée générale a maintes fois demandé à la Conférence du désarmement de formuler des principes qui puissent servir de cadre pour des accords régionaux sur la maîtrise des armes classiques. Nous constatons avec satisfaction que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est en cours d'application. Nous sommes également encouragés de constater que les travaux entrepris dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques se poursuivent de façon satisfaisante.

Nous apprécions l'intérêt que la communauté internationale porte au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité entre le Pakistan et l'Inde. Le Pakistan a proposé l'adoption d'un régime de contrainte stratégique pour l'Asie du Sud, comprenant trois éléments liés : premièrement, l'adoption de mesures réciproques et concertées pour le contrôle des armes nucléaires et des matières fissiles afin d'empêcher l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires; deuxièmement, l'instauration d'un équilibre sur les armes classiques en tant que mesure de confiance entre les deux pays et, troisièmement, la création d'un mécanisme politique pour résoudre les conflits bilatéraux, notamment le différend portant sur le Jammu-et-Cachemire.

Il serait très préoccupant pour la communauté internationale qu'aucune entente concrète ne puisse intervenir entre l'Inde et le Pakistan en ce qui concerne la gestion de leurs relations dans le domaine nucléaire. L'Inde a annoncé – et applique fermement – sa dangereuse doctrine nucléaire et envisage la mise au

point et le déploiement d'une triade d'armes nucléaires sur terre, sur mer et dans les airs. Le missile de courte portée Prithvi a été déployé, la série de missiles de portée intermédiaire Agni est sur le point de l'être. Les missiles navals de croisière Brahmos et les sous-marins à capacité nucléaire que l'Inde est en train d'acquérir vont créer une capacité de deuxième frappe. Bien que professant une adhésion à la politique de non recours en premier aux armes nucléaires, la doctrine de l'Inde préconise qu'«en cas d'attaque majeure à l'aide d'armes biologiques ou chimiques contre l'Inde ou les forces indiennes où qu'elles se trouvent, l'Inde garde la possibilité de riposter au moyen d'armes nucléaires». L'acquisition de systèmes de missiles antibalistiques et de systèmes avancés de préalerte – tels les Falcon fournis par les Israéliens – augmentera les possibilités de l'Inde d'attaquer en premier.

Le Pakistan ne souhaite pas se livrer à une course aux armes nucléaires ou stratégiques avec l'Inde. Néanmoins, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour assurer la crédibilité de notre dissuasion stratégique contre tout recours à la menace ou à l'emploi de la force contre notre territoire ou contre nos dotations ou installations stratégiques.

Pour préserver la stabilité de la dissuasion stratégique en Asie du Sud, les propositions du Pakistan pour une retenue réciproque en ce qui concerne les armes nucléaires et les missiles méritent d'être examinées de toute urgence. Ces propositions comprennent : premièrement, un moratoire bilatéral sur tout nouvel essai d'armes nucléaires, deuxièmement, le maintien en état de désactivation des armes nucléaires – d'ailleurs les missiles pakistanais ne sont pas équipés d'ogives nucléaires, troisièmement, le non déploiement de missiles balistiques à capacité nucléaire, quatrièmement, l'officialisation de l'entente en vue de fournir la notification préalable voulue en cas d'essais de missiles en vol, cinquièmement, l'acceptation d'un moratoire sur l'acquisition et le déploiement de systèmes de missiles antibalistiques, sixièmement, d'autres mesures de confiance pour réduire le risque de l'emploi d'armes nucléaires par erreur ou accident et, septièmement, l'ouverture d'un débat sur des doctrines mutuelles de sécurité nucléaire pour éviter course aux armes nucléaires et aux missiles au niveau régional.

Le deuxième élément du régime de retenue stratégique que nous avons proposé est le maintien d'un équilibre en matière d'armes classiques. Le budget indien de la défense a augmenté de près de

100 % au cours des cinq dernières années, alors que celui du Pakistan n'a pas bougé. Les achats d'armes par l'Inde représenteront plus de 100 milliards de dollars dans les prochaines années. L'approvisionnement de l'Inde en certains systèmes d'armes élaborés, tels les systèmes antimissiles Patriot-3, l'avion à système d'alerte avancée Falcon et le radar Green Pine ou les sous-marins nucléaires et un porte-avions russes risque de porter atteinte à l'équilibre en matière d'armes classiques. Nous demandons aux fournisseurs d'armes de l'Inde de faire preuve de retenue.

Un déséquilibre en matière d'armes classiques ne peut qu'accroître la menace d'une agression indienne contre le Pakistan. Les dirigeants politiques et militaires indiens parlent déjà de guerre limitée, de droit de poursuite et de frappes de prévention contre le Pakistan. La presque totalité des forces militaires indiennes qui comptent plus de 1,5 million d'hommes et toutes ses dotations militaires sont déployées de façon permanente contre le Pakistan. De même, un déséquilibre en matière d'armes classiques ne peut qu'abaisser le seuil nucléaire en Asie du Sud.

Le Pakistan propose les mesures réciproques suivantes dans le domaine des armes classiques pour préserver la stabilité stratégique : premièrement, maintenir un rapport acceptable en ce qui concerne les forces armées de l'Inde et du Pakistan, deuxièmement, restreindre l'introduction d'armes lourdes dans certaines zones frontalières, troisièmement, fixer de nouvelles limites aux notions de taille et de déploiements en ce qui concerne les exercices militaires, quatrièmement, renoncer explicitement aux dangereux concepts tels ceux de guerre limitée, de frappes chirurgicales ou de droit de poursuite, cinquièmement, veiller à ce qu'aucun pays n'ait la capacité de lancer des attaques surprise, sixièmement, s'entendre sur le non déploiement des missiles balistiques, septièmement, renoncer à acquérir des systèmes d'armes qui pourraient déstabiliser l'équilibre stratégique dans la région, notamment des missiles de défense et, huitièmement, se mettre d'accord sur le non recours à la force ou établir un pacte de non-agression.

Enfin, pour qu'une paix durable soit instaurée en Asie du Sud, il est essentiel de mener un dialogue politique sincère et soutenu afin de résoudre les causes sous-jacentes de conflit et d'affrontement. La clef de la paix et de la sécurité en Asie du Sud réside dans une solution rapide du différend sur le Jammu-et-

Cachemire. Le 24 septembre dernier, à l'Assemblée générale, le Président Mousharraf du Pakistan a proposé un plan d'action pour la paix entre l'Inde et le Pakistan, comprenant notamment l'ouverture d'un dialogue bilatéral, un cessez-le-feu réciproque le long de la ligne de contrôle, l'arrêt de la violence dans le Cachemire occupé par les forces indiennes et les combattants de la liberté du Cachemire, une surveillance renforcée de la ligne de contrôle des deux côtés et le maintien de l'équilibre des armes, tant classiques que non classiques, entre les deux pays. Malheureusement, l'Inde a tout simplement rejeté le plan d'action pakistanais. Au nom de la paix, nous espérons que l'Inde voudra encore réfléchir et répondra de façon positive aux propositions constructives du Président du Pakistan.

La communauté internationale doit encourager cette réponse positive dans l'intérêt de la justice et des droits de l'homme du peuple du Cachemire, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Asie du Sud et dans l'intérêt des nobles objectifs du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

M. Paclisanu (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : La cinquième Réunion des États parties à la Convention sur l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue récemment à Bangkok, fournit un exemple stimulant du potentiel dont on dispose pour traiter multilatéralement des questions d'armements lorsque des questions touchant à la vie et à la mort sont examinées et que les actions menées sont profondément ancrées dans le droit humanitaire international.

La réunion de Bangkok a rassemblé la plupart des 136 États parties à la Convention ainsi que presque tous les pays touchés par les mines et toutes les grandes organisations qui s'investissent dans le déminage, la sensibilisation aux mines, l'aide aux victimes à l'échelle mondiale. Qui plus est, un grand nombre d'États qui ne sont pas encore parties à la Convention, notamment de la région d'Asie y participaient également. Le succès de la Convention est manifeste. Selon le Rapport de contrôle sur les mines terrestres, 30 millions de ces explosifs ont été détruits par les États parties, le délai fixé pour la destruction

des stocks a été respecté par tous les États, le nombre de victimes des mines a été considérablement réduit là où la Convention est actuellement appliquée, et une mobilisation très forte sur les plans politique et de ressources mobilisation très forte sur les plans politique et de ressources permet de garantir que le travail est achevé.

L'adhésion, l'année dernière, de l'Afghanistan et de l'Angola, deux des pays les plus ravagés par les mines, ainsi que de la Grèce, de la Turquie et du Bélarus – ce dernier pays possède quelque 4,5 millions de mines antipersonnel – a représenté un pas important dans la voie de l'universalisation.

Les parties à la Convention ont également examiné les défis à venir et ont commencé à tout mettre en œuvre pour le succès de Conférence d'examen qui doit se tenir à Nairobi en décembre 2004. Les États touchés par les mines ont été engagés à présenter, avant la Conférence d'examen, des plans, des priorités et des évaluations de leurs besoins pour la mise en œuvre des programmes d'action sur les mines dans les délais fixés par la Convention. Toutes les parties ont été invitées à préparer des plans, avant la Conférence d'examen, pour maintenir la mobilisation des ressources. La nécessité d'augmenter ces ressources, notamment pour remplir les promesses faites aux victimes des mines, a été soulignée. Le Comité international de la Croix-Rouge félicite les États parties à la Convention de ce résultat impressionnant et demande à tous les États qui ne sont pas encore parties à cet instrument d'envisager d'y adhérer avant la Conférence d'examen de 2004.

Le problème mondial des vestiges d'explosifs de guerre va toujours croissant et nécessite une action urgente et engagée de la part de la communauté internationale. Les négociations qui s'ouvriront le mois prochain en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument international dans le cadre de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques détermineront le niveau d'engagement des États à réduire le nombre inacceptable de morts et de blessés causé, après le conflit, par les vestiges d'explosifs de guerre. Le CICR prie les États de venir à ces négociations en étant prêts à conclure un protocole juridiquement contraignant qui comportera des obligations nettes et efficaces de procéder aux opérations de déminage ou d'aider à faire disparaître les vestiges d'explosifs de guerre, de fournir les renseignements nécessaires aux organisations qui mènent les opérations de déminage

ou des programmes d'éducation en matière de risques, d'alerter les civils de la présence de vestiges d'explosifs de guerre et de fournir une aide aux victimes. Le protocole devrait également favoriser l'adoption de mesures propres à réduire, autant que faire se peut, ce problème dans les futurs conflits, notamment de mesures techniques pour faire en sorte que les munitions ne deviennent pas des vestiges d'explosifs de guerre et la révision des pratiques afférentes à la manipulation et au transport des munitions.

Les récents conflits armés ont démontré combien le problème posé par les vestiges d'explosifs de guerre revêt un caractère d'urgence. Chaque nouveau conflit ajoute des années, voire des décennies, au travail de déminage et détourne des ressources nécessaires pour surmonter les difficultés déjà énormes rencontrées par les régions déjà touchées. Les coûts humains de ces vestiges continueront de s'intensifier tant que les énormes quantités de vecteurs de munitions proliféreront. Les États parties à la Convention sur certaines armes classiques doivent saisir l'occasion des négociations de novembre pour arrêter et inverser cette tendance. Le monde ne peut se permettre de supporter les coûts du fardeau toujours plus lourd que représentent les vestiges d'explosifs de guerre. De nouvelles générations de victimes ne doivent pas payer de leur vie ou de leur intégrité physique l'absence de consensus sur la façon d'agir ou le manque d'efficacité d'un traité.

La disponibilité non réglementée des armes, notamment des armes légères, reste une préoccupation constante pour le Comité de la Croix-Rouge internationale. Comme nous l'avons déjà dit, les incidences sur les populations civiles, sur le respect du droit humanitaire international et sur la fourniture d'une aide humanitaire sont graves. La récente première Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères n'a pas seulement mis en évidence l'important travail qui a commencé aux niveaux national, régional et international mais également la nécessité d'agir plus efficacement. Nous demandons aux États de prendre des mesures pour que leurs lois et leur politique afférentes aux transferts d'armes tiennent compte du respect du droit humanitaire international. Nous encourageons également les États à s'attacher davantage aux éléments du Programme d'action des

Nations Unies portant sur la demande d'utilisation d'armes légères, notamment au moyen de mesures telles que la formation de ceux qui ont des responsabilités en matière de droit humanitaire international.

Il y a un an, le CICR a lancé l'Appel sur la biotechnologie, les armes et l'humanité. Certes, nous reconnaissons pleinement le vaste potentiel de la biotechnologie, mais nous avons redoublé d'efforts pour sensibiliser davantage aux risques qu'elle peut faire courir aux normes internationales contre l'empoisonnement et la propagation délibérée de maladies. Notre campagne s'est étendue aux communautés scientifique et médicale, aux industries biotechnologique et pharmaceutique, aux parlements et au grand public. Notre travail avec les Gouvernements a comporté notamment une contribution écrite à la réunion tenue au mois d'août dernier par le Groupe des experts gouvernementaux établi par les États parties à la Convention sur les armes biologiques, et des consultations accueillies par notre Président en vue d'une déclaration ministérielle sur la prévention de l'emploi d'agents biologiques à des fins hostiles. Cette déclaration politique de haut niveau pourrait réaffirmer les normes existantes, renforcer les initiatives dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et souligner les responsabilités incombant à la science et à l'industrie. Elle permettrait également de lancer un certain nombre d'actions préventives adaptées aux risques que représente le développement rapide de la capacité d'utiliser abusivement des agents biologiques. Nous invitons toutes les délégations intéressées à maintenir le contact avec nous à ce sujet.

Enfin, le 28 décembre, la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant rouge rassemblera tous les États parties aux Conventions de Genève, toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de même que leur Fédération internationale et le Comité international de la Croix Rouge. L'un des quatre grands sujets examinés portera sur les armes et le droit humanitaire international, y compris tous les points que j'ai évoqués aujourd'hui.

Nous pensons que les questions relatives aux armes proposées à l'examen revêtent un caractère d'urgence particulière. Elles mettent en évidence l'importance du droit humanitaire international et des domaines connexes où l'action de la Conférence internationale peut vraiment changer la situation. Le

succès de l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence pour l'action humanitaire dans le domaine des armes dépendra de la volonté de tous les participants à examiner ces questions, non seulement sous l'angle de la maîtrise des armements mais aussi du point de vue des victimes qui sont le plus souvent des civils. Cela nous incitera à examiner les questions relatives aux armements en tenant compte des intérêts de l'humanité dans son ensemble et en soulignant la responsabilité universelle de protéger la dignité des êtres humains. Nous nous promettons de travailler avec le Comité dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : La première semaine de notre débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale prend fin.

M. Sanders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai pris la parole mercredi dernier à 11 h 30 sur la question de savoir si le temps dont dispose la Commission ne pourrait pas être mieux utilisé. Monsieur le Président, j'apprécie les efforts que vous avez faits pour veiller à ce que la liste quotidienne des orateurs soit aussi remplie que possible. Je remercie l'ambassadeur du Pakistan qui parlé longtemps, ce qui nous a permis de tenir notre séance jusqu'à midi. Malgré tout, nous allons perdre une heure.

Je ne comprends pas encore très bien le mécanisme. Si nous avons 100 orateurs répartis de façon égale sur 10 séances et disposant chacun d'un temps de parole de 10 minutes, alors quelque chose ne va pas car nous n'utiliserons pas complètement chaque jour le temps qui nous a été alloué. Si nous calculons de cette façon, nous aurons donc des séances incomplètes.

J'ai noté que, cette semaine, nous n'avions pas eu de journées complètes comme prévu, la raison invoquée étant que nous nous réunissions à la suite de la Quatrième Commission. Or, je n'ai pas vu beaucoup de réunions de la Quatrième Commission cette semaine. Je me demande donc si les après-midi disponibles n'auraient pas pu être pleinement utilisés.

Bien sûr, s'il existe un règlement strict prévoyant que nous devons nous réunir durant deux semaines au titre du débat général et que cette période ne peut être réduite, alors nous pourrions répartir de façon égale le nombre des interventions prévues. Cependant, beaucoup d'entre nous ont des délégations composées de cinq personnes qui viennent de nos capitales ou de

Genève pour se consacrer totalement à la Première Commission, et qui souhaiteraient utiliser leur temps de la meilleure façon possible.

J'aimerais, lorsque nous débattons la semaine prochaine de l'efficacité de travail de la Commission, revenir sur ces points. Pour le moment, je répète que je suis déçu de constater que nous allons perdre une autre heure car je pense, Monsieur le Président, que vous vous apprêtez à lever la séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Le secrétariat a invité à plusieurs reprises les délégations à faire leurs interventions plus tôt que prévu. Tel a été le cas pour trois délégations hier et une délégation aujourd'hui. Le Comité international de la Croix-Rouge a également bien voulu intervenir aujourd'hui.

Malheureusement, cette souplesse est du seul ressort des États Membres. Comme je l'ai indiqué hier, les délégations dont les interventions sont faites par des représentants qui viennent de Genève peuvent se consacrer à plein temps aux travaux de la Première Commission. Cela leur est probablement plus facile que pour les délégations basées à New York dont les Représentants permanents ont un programme chargé car ils doivent intervenir non seulement à la Première Commission mais également à la plénière et peut-être même dans d'autres Commissions. Nous poursuivrons nos efforts pour que, la semaine prochaine, nous puissions utiliser pleinement les ressources dont dispose la Commission.

Telles que les choses se présentent, nous n'aurons vraisemblablement pas besoin d'une séance vendredi pour le débat général. Il est également probable que, jeudi, il y aura très peu d'orateurs et, dans ce cas, nous pourrions tenir des séances complètes lundi, mardi et mercredi. Ainsi, jeudi, nous pourrions commencer par une brève séance officielle et passer, aussitôt après, à un échange de vues officieux sur nos méthodes de travail. Je tiens à dire de nouveau au représentant des Pays-Bas que tous les efforts seront faits dans ce sens.

En ce qui concerne les séances qui alternent avec celles de la Quatrième Commission, je note que la Quatrième Commission se réunira cet après-midi. Elle ne s'est pas réunie hier après-midi et j'ignore pourquoi. C'est là une des questions qui pourront être examinées en détail la semaine prochaine.

Comme je l'ai dit au cours de notre séance d'organisation du lundi de la semaine dernière, la

question de savoir s'il est possible de réunir la Première Commission et la Quatrième Commission de manière séparée plutôt qu'à la suite l'une de l'autre, le matin et l'après-midi, est à débattre. J'espère que les délégations viendront à notre séance de la semaine prochaine avec de nouvelles idées à ce sujet. Je ne veux en aucune façon anticiper sur le débat de la semaine prochaine ni préjuger de son résultat. Néanmoins, en tant qu'habitué de l'Assemblée générale, il me semble qu'il devrait être possible d'examiner la question de la programmation de nos séances en alternance avec celles de la Quatrième Commission, de la façon suivante :

Si la Première Commission souhaitait continuer de commencer ses travaux le lundi qui suit immédiatement la fin du débat général de l'Assemblée générale, nous pourrions envisager un calendrier en fonction duquel elle pourrait se réunir à plein temps, le matin et l'après-midi, durant une semaine. Cela impliquerait naturellement, étant donné qu'aucune ressource supplémentaire ne serait mise à la disposition des Grandes Commissions, que la Quatrième Commission commence une semaine plus tard que ce qui est actuellement le cas. Ce serait alors la seule Grande Commission de l'Assemblée générale à commencer ses travaux avec une semaine de retard. À cet égard, compte tenu de nos propres travaux et de la nécessité de disposer de l'espace nécessaire pour que les délégations de la Première Commission puissent tenir des consultations, nous pourrions peut-être continuer de tenir nos réunions comme nous le faisons actuellement, c'est-à-dire alternativement.

Comme je l'ai dit, je ne veux en aucune façon préjuger de la séance de la semaine prochaine. Je souhaite simplement mettre en évidence une question d'ordre pratique et une solution possible sur laquelle, naturellement, nous aurons à nous consulter non seulement au sein de la Commission mais également avec nos collègues de la Quatrième Commission. Il faudra de même nous assurer que cela est possible du point de vue des services de conférences.

J'espère avoir répondu au représentant des Pays-Bas de manière satisfaisante.

M. Sander (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Dans une certaine mesure oui, Monsieur le Président. Mais je crois comprendre que, traditionnellement, la Première Commission commence ses travaux la semaine qui suit le débat général de l'Assemblée

générale, alors que d'autres Commissions, notamment la Quatrième Commission, peuvent les commencer dès la dernière semaine du débat général de l'Assemblée générale. C'est ce m'ont dit des personnes qui sont restées en poste à New York pendant longtemps. Ainsi, la Quatrième Commission pourrait commencer ses travaux plus tôt que la Première Commission et tenir un certain nombre de séances avant que la Première Commission ait été convoquée, car il est de tradition que la Première Commission commence ses travaux à l'issue du débat général de l'Assemblée générale. C'est une autre perspective que nous pourrions prendre en compte lorsque nous examinerons la question du déroulement des travaux.

Je sais, Monsieur le Président, que vous essayez d'utiliser au mieux le temps dont nous disposons. Ce que j'ai dit n'était nullement une critique à votre endroit. Néanmoins, je pense qu'il nous faut examiner en détail notre système et la façon dont il fonctionne, vraisemblablement durant la semaine qui précède les séances, lorsque les calendriers sont établis et que certains créneaux horaires sont attribués aux orateurs, soit dans la première semaine, soit dans la deuxième. Peut-être ces orateurs auraient-ils pu être programmés dans la première semaine : si les Représentants permanents de New York avaient été prévenus en temps voulu ils auraient pu tenir compte de cet élément lorsqu'ils ont établi leurs programmes. Mais peut-être avaient-ils le choix de prendre la parole au cours de la deuxième semaine, qui aurait pu ne pas être nécessaire.

À ce stade, nous nous en tiendrons là bien que nous ayons suffisamment de temps, puisque nous avons jusqu'à 13 heures. Gardons cette question à l'esprit quand nous discuterons d'un fonctionnement plus efficace de la Commission, vers la fin de la prochaine semaine, espérons-le.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste, je vais faire quelques observations à propos des travaux de la semaine prochaine.

D'abord, je rappellerai à toutes les délégations que la date limite pour la présentation des projets de résolution relatifs aux questions du désarmement et de la sécurité internationale est fixée à 18 heures, mercredi, 15 octobre. Les délégations voudront bien présenter leurs projets de résolution aussi rapidement que possible afin de permettre au secrétariat de les faire paraître en tant que documents officiels de la Commission dans les six langues officielles pour la deuxième étape de ses travaux.

En ce qui concerne la préparation de la deuxième étape des travaux de la Commission – examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution – j'ai l'intention de communiquer à la Commission un calendrier provisoire relatif à la discussion structurée de sujets précis, dès que possible, à l'issue de consultations que j'aurai avec mes collègues du Bureau, un peu plus tard dans la journée.

La séance est levée à 12 h 15.